

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 24 juin 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AY 274 située à Villefranche-sur-Saône en vue de sa vente à la société PLATTARD SAS

Il est rappelé que la société PLATTARD SAS est titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire d'un terrain appartenant à la CCI qui court jusqu'en 2035.

La CCI, n'envisageant pas de conserver cette parcelle, cède à la société PLATTARD SAS, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, la parcelle AY 274, sise rue Denis Papin 69400 Villefranche-sur-Saône d'une superficie d'environ 8 597 m² au prix de 200 € HT/m², soit un total de 1.719.400 € HT.

La conclusion de cette cession nécessite la désaffectation et le déclassement du domaine public de la partie de la parcelle cadastrée AY 274, d'une superficie d'environ 8 597 m² sise rue Denis Papin 69400 Villefranche-sur-Saône.

Par ailleurs, la CCI suspendra la facturation des redevances d'occupation jusqu'au transfert définitif de propriété.

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes de :

- ⇒ autoriser la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AY 274, sise rue Denis Papin 69400 Villefranche-sur-Saône, d'une superficie d'environ 8 597 m² ;
- ⇒ donner tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND